

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2022

Mairie de Belleville-en-Beaujolais
105 rue de la République
69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

Ville Bioclimatique et Positive 2035



Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable
Route de la Croix Rouge – automne 2022

Le mot de l'élu référent

DIDIER JAFFRE, 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS, MAIRE DELEGUE DE SAINT-JEAN-D'ARDIERES



L'enjeu de la gestion du cycle de l'eau est devenu une réalité au fil des ans. Cette année 2022 nous le rappelle encore.

Nous avons le devoir, pour nous-mêmes mais aussi pour nos enfants, d'appliquer une politique qui permette de pérenniser nos ressources.

A travers ce compte rendu annuel d'activité, nous voyons que nous avons la chance d'avoir une situation plutôt saine sur notre territoire, grâce aux efforts déjà effectués depuis des années.

Cependant, nous devons continuer, tous ensemble, avec nos services, nos délégataires, d'améliorer les rendements des réseaux, de la production, de la collecte, du traitement, tout en maintenant un prix acceptable par nos populations.

Les efforts de recherches de fuites, de suivi de la production et des rencontres techniques régulières avec notre exploitant VEOLIA permettent une amélioration régulière et continue du rendement du réseau ; cela permet de moins pomper d'eau sur la ressource, moins consommer d'électricité, assurer un meilleur service à nos administrés.

Soyez assurés de notre volonté d'offrir une prestation où chaque euro dépensé le soit de la meilleure façon pour préserver notre avenir.

SOMMAIRE

1. L'essentiel de l'année 2022	4
2. Territoire et compétences	5
3. Description du service	6
4. Activité du service en 2022	7
a. Exploitation courante du système d'alimentation en eau potable.....	7
b. Service délivré aux abonnés	10
c. Amélioration du patrimoine	10
d. Faits marquants de l'année 2022.....	12
5. Indicateurs techniques du service	13
a. Taux de conformité des prélèvements microbiologiques – P101.....	13
b. Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques – P102.....	13
c. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du système – P103.....	14
d. Rendement du réseau de distribution – P104.....	16
e. Indice linéaire des volumes non comptés – P105	16
f. Indice linéaire de pertes – P106.....	17
g. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable – P107	17
h. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau – P108	18
i. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées – P151.....	19
j. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements – P152	19
k. Taux de réclamations écrites – P155	19
6. Tarification et situation financière 2022 du service	20
a. Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023.....	20
b. Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ et facture type 120 m ³ – D102	20
c. Recettes d'exploitation du service en 2022	21
d. Investissements 2022 et leur financement	21
e. Indicateurs financiers du service.....	22
7. Perspectives 2023	23

1. L'essentiel de l'année 2022



8 943 HABITANTS
DESSERVIS
3 840 ABONNES
600 000 M³ DISTRIBUES
CONSUMMATION MOYENNE
DE **142 L/HAB/J**

76 KM RESEAUX EAU POTABLE
1 CAPTAGE D'EAU
1 RESERVOIR
1 SURPRESSEUR
1 UNITE DE TRAITEMENT DES PESTICIDES



185 PRELOCALISATEURS DE FUITES
62 KM RECHERCHE DE FUITES
44 FUITES REPAREES
85% RENDEMENT



900 INTERVENTIONS AUPRES
DES ABONNES
2 INTERRUPTIONS DE SERVICE
NON PROGRAMMEES
0 RECLAMATIONS ECRITES



CONFORMITE DE L'EAU :

- **100% SUR LES PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES**
- **100% SUR LES PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES**



TRAVAUX DE RENOUELLEMENT ET
D'INTERCONNEXION
290 000 € HT



2,47 € TTC / M³ POUR
UNE FACTURE 120 M³
1 AN ½ DE DUREE
DESENDETTEMENT

2. Territoire et compétences

Depuis le 1er janvier 2019, les communes de Belleville et Saint-Jean d'Ardières ont créé la commune nouvelle de Belleville-en-Beaujolais, qui compte 13 314 habitants (INSEE 2019).

La compétence eau potable est :

- Exercée à l'échelle communale sur le territoire de la commune déléguée de Belleville et une partie de la commune déléguée de Saint-Jean d'Ardières (438 habitants).

Un contrat de délégation de service public (production, stockage, distribution, gestion des abonnés) attribué à VEOLIA au 1^{er} janvier 2017 couvre ce territoire jusqu'au 31 décembre 2034.

- Transférée au syndicat mixte des eaux de la vallée d'Ardières (SMEVA) sur l'autre partie de la commune déléguée de Saint-Jean d'Ardières, soit 4 504 habitants (cf. encadré ci-contre).

Doté de 0,3 ETP (technicien + encadrement), le service eau potable communal exerce en régie les missions suivantes :

- suivi du contrat de DSP
- suivi des études de maîtrise d'œuvre et des travaux de renouvellement ou extension.

CHIFFRES-CLES DU SERVICE

- 8 943 habitants desservis (D101),
- 3 840 abonnés,
- 1 contrat de DSP,
- 0,3 ETP en régie.

Syndicat mixte des eaux de la vallée d'Ardières

Le syndicat mixte des eaux de la Vallée d'Ardières (SMEVA) est compétent en eau potable depuis 1948. Il compte à ce jour 15 communes : Beaujeu, Cercié, Chénelette, Durette, Lantignié, Les Ardillats, Marchampt, Quincié-en-Beaujolais, Régnié, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Saint-Lager, Belleville-en-Beaujolais, Taponas, Vernay, une partie de la commune de Villié-Morgon.

Le syndicat alimente quotidiennement 7 960 abonnés, soit environ 18 000 habitants et distribue plus d'un million de m³ d'eau par an.

Le SMEVA a délégué la gestion du service public d'eau potable (production, stockage, distribution, gestion abonnés) à SUEZ par contrat jusqu'au 31 décembre 2031. Il assure la gestion de :

- 1 champ captant sur la commune de Taponas,
- 1 champ captant sur la commune déléguée de Saint-Jean d'Ardières (non exploité car DUP non encore finalisée),
- 7 autres ressources complémentaires,
- 2 unités de traitement implantées sur les sites de captage de Taponas et de Saint-Jean d'Ardières,
- 22 réservoirs,
- 11 stations de pompage,
- 400km de réseau hors branchements,
- Environ 500 poteaux et bouches incendie.



Réservoir du Mont-Brouilly (SMEVA)

3. Description du service

LES OUVRAGES

Le périmètre du service d'eau potable de la commune de Belleville-en-Beaujolais compte les ouvrages suivants :

- 1 champ captant identifié comme captage prioritaire « Grenelle » sur la commune déléguée de Saint-Jean d'Ardières. Le débit maximal est de 3 600 m³/j,
- 1 unité de traitement située au niveau du réservoir : filtres à charbon actif, neutralisation à la soude, électro-chloration, d'une capacité totale de 130 m³/h,
- 1 surpresseur (desservant la zone sud-ouest de Belleville), équipé de 6 pompes dont 2 pour les petits débits,
- 1 réservoir de 2* 2 500 m³,
- 55 km de réseau hors branchements,
- Environ 120 poteaux et bouches incendie.



Captage d'eau potable de Belleville-en-Beaujolais

Le système d'alimentation en eau potable est constitué d'un :

- Bas-service, desservi en gravitaire depuis le réservoir de la Plume : secteur ancien de Belleville,
- Haut-service, alimenté sous pression par le surpresseur de la Plume : secteur ouest de Belleville.

LES ECHANGES D'EAU EN GROS

Le service d'eau potable de Belleville-en-Beaujolais dispose d'une convention d'achat d'eau avec le SMEVA, afin de secourir l'alimentation en eau potable du haut-service de la commune. Le point de vente se situe au lieu-dit Jasseron, pour un volume maximal de 300 m³/j. La convention a pris effet le 15 juin 2009 pour une durée de 10 ans, renouvelable 2 fois par période de 5 ans.

LE CONTRAT DE DSP

L'exploitation du service d'eau potable de Belleville a été confiée à VEOLIA EAU au 1^{er} janvier 2017, et ce pour une durée de 17 ans. Le contrat arrivera donc à échéance le 31 décembre 2034. Il inclut en particulier la construction d'une usine de traitement des pesticides. Les missions générales du délégataire dans le cadre de ce contrat sont :

1. Le droit exclusif pour le délégataire d'assurer auprès des usagers le service de distribution d'eau potable à l'intérieur du périmètre défini,
2. L'exploitation par le délégataire de la totalité des installations de production et de distribution d'eau potable ainsi que de leurs ouvrages annexes, dont la collectivité est propriétaire ou qui sont mis à sa disposition,
3. L'obligation pour le Délégué, conformément à la réglementation en vigueur :
 - D'assurer la surveillance, le fonctionnement, l'entretien, la réparation et le contrôle des ouvrages de prise d'eau, de production d'eau, des canalisations, des branchements, des postes de pompage et des réservoirs,
 - De détecter et corriger les anomalies des réseaux, les dysfonctionnements localisés, ainsi que de vérifier l'état du réseau par tous les moyens appropriés,
 - L'obligation pour le délégataire de fournir à la collectivité les renseignements, conseils et assistance technique nécessaires à la maîtrise du service, aux projets de renouvellement, extension.

4. Activité du service en 2022

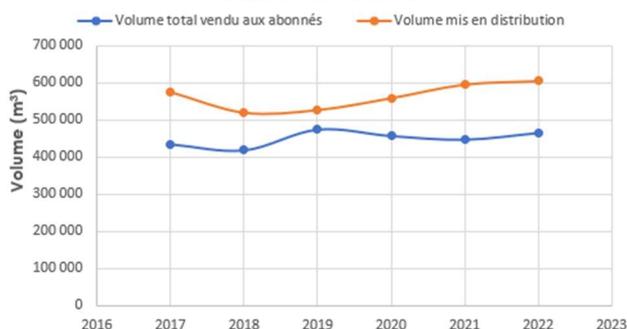
L'activité du service d'eau potable s'articule autour de 3 grandes missions :

a. Exploitation courante du système d'alimentation en eau potable

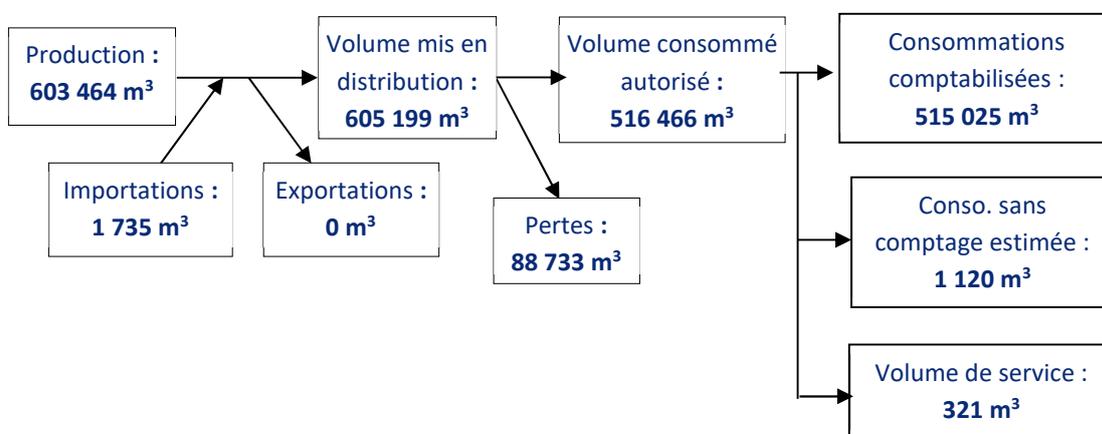
VOLUMES EN JEU

Les volumes vendus aux abonnés sont stables sur les 5 dernières années. Le volume vendu aux abonnés domestiques représente en moyenne 94% du volume total vendu. En 2022, **464 746 m³** ont été facturés aux abonnés du service. La consommation moyenne domestique est estimée à **142 L/habitant/jour**, soit un peu inférieur à la moyenne nationale de 148 L/habitant/j (donnée 2020).

Evolution des volumes distribués et vendus entre 2017 et 2022



La balance des volumes 2022 est présentée ci-dessous. Sur les deux dernières années, les volumes achetés au SMEVA sont en augmentation du fait de la mise en service de l'usine de traitement des pesticides en avril 2021, puis des difficultés d'exploitations rencontrées sur le site. Le présent rapport revient sur ces éléments (voir paragraphe 4.c. Amélioration du patrimoine existant).



Désignation	2014 en m ³	2015 en m ³	2016 en m ³	2017 en m ³	2018 en m ³	2019 en m ³	2020 en m ³	2021 en m ³	2022 en m ³
V1 Volume produit	541 857	567 226	510 333	575 456	519 925	526 615	558 655	592 011	603 464
V2 Volume importé	35	29	0	11	214	575	445	3 599	1 735
V3 Volume exporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0
V4 Volume mis en distribution	541 892	567 255	510 333	575 467	520 139	527 190	559 100	595 610	605 199
V5 Pertes	92 277	103 474	66 022	93 324	73 262	63 160	91 275	94 516	88 733
V6 Volume consommé autorisé	449 615	463 781	444 311	482 143	446 877	464 030	467 825	501 094	516 466
V7 Volume comptabilisé	439 095	452 261	436 422	475 254	439 988	462 141	465 536	455 936	515 025
V8 Volume consommateurs sans comptage	1 120	1 120	1 120	1 120	1 120	1 120	1 120	1 120	1 120
V9 Volume de service du réseau	9 400	10 400	6 769	5 769	5 769	769	1 169	44 038	321

ENERGIE CONSOMMEE

Après une nette hausse de la consommation d'énergie observée en 2020, 2 pompes du surpresseur de La Plume ont été remplacées en 2021 par des équipements de plus petite capacité afin, notamment, de s'adapter au besoin nocturne et d'améliorer l'efficacité énergétique. La baisse de consommation constatée entre 2021 et 2022 est de 20% mais devra être consolidée au cours des prochaines années.

En parallèle, la consommation de l'installation de production a continué d'augmenter en lien avec la construction, la mise en service, et le fonctionnement de l'unité de de traitement des pesticides. Une stabilisation devrait avoir lieu en 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	220 916	242 254	320 437	323 448	318 771	-1,4%
Surpresseur	40 045	37 071	89 283	87 171	69 947	-19,8%
Installation de production	180 871	205 183	231 154	236 277	248 824	5,3%

GESTION DU RESEAU ET RECHERCHE DE FUITES

Le réseau total d'eau potable mesure **76 km**, dont :

- 2,3 km d'adduction (entre le point de prélèvement et l'usine de production),
- 73,7 km de distribution dont :
 - o 56 km de canalisations
 - o 17,7 km de branchements

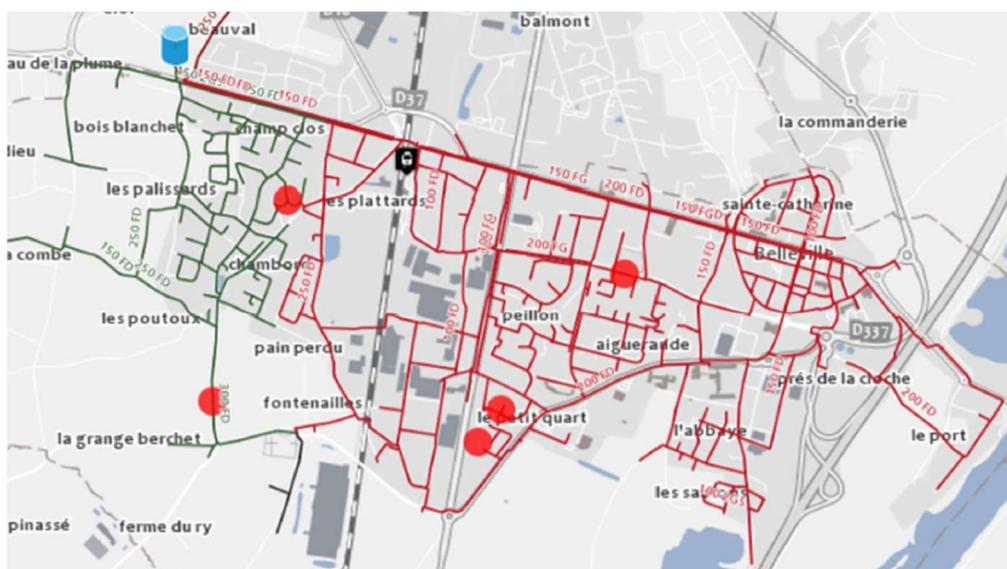
L'ensemble du réseau est tracé sous SIG et régulièrement mis à jour par VEOLIA.

2 372 branchements (2 364 en 2021) sont recensés, ainsi que **4 122 compteurs** (4 078 en 2021), dont 3 849 actifs.

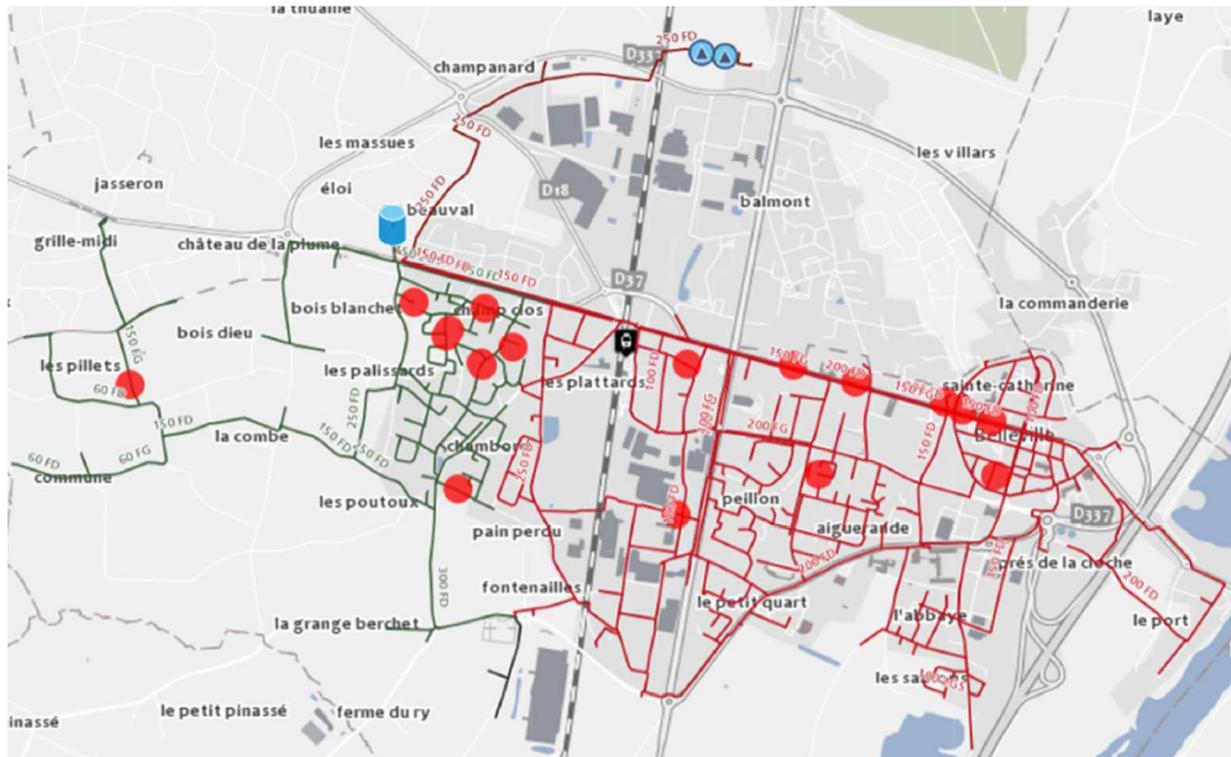
Le réseau bas service est équipé de **185 sondes Gütermann** (prélocalisateurs) depuis 2020, pour améliorer la détection des fuites sur le secteur ancien de Belleville. En complément, et face à l'augmentation du nombre de fuites, VEOLIA a soumis **61,6 km de réseaux** (28 km en 2021) à la recherche de fuites en 2022, soit **81%** du linéaire de total.

Le nombre de fuites sur branchements et sur compteurs est élevé en 2022 sans, toutefois, remettre en cause la conformité du rendement réseau. Une réflexion sera, néanmoins, initiée en 2023 afin d'assurer une prise en charge pro-active de la problématique.

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Recherche de fuites						
Linéaire soumis à recherches de fuites (km)	11,1	24,7	21,9	27,9	61,6	120,7%
Part du réseau soumi à recherche de fuite (%)	14,9%	33,0%	29,0%	37,4%	81,1%	116,7%
Nombre de fuites sur canalisations	9	4	8	10	5	-50,0%
Nombre de fuites par Km de canalisations	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	-51,1%
Nombre de fuites sur branchements	8	3	4	16	18	12,5%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,3	0,1	0,2	0,7	0,8	12,1%
Nombre de fuites sur compteurs	10	12	6	11	21	90,9%
Nombre total de fuites identifiées	27	19	18	37	44	18,9%
Nombre de fuites réparées	27	19	18	37	44	18,9%



Cartographie des fuites sur canalisations (points rouges) - VEOLIA



Cartographie des fuites sur branchements (points rouges) - VEOLIA

Une partie des fuites sur branchement, situées Rue de la République, a pu être identifiée au cours de travaux d'assainissement (réhabilitations des branchements assainissement).

Sur le réseau surpressé (en vert), les branchements ont pu être fragilisés par des dysfonctionnements du surpresseur. Des investigations complémentaires sont en cours afin de résoudre cette problématique.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Conformément à la réglementation, la qualité de l'eau distribuée est très surveillée. Au titre du contrôle sanitaire (ARS) et de l'autosurveillance réalisée par le délégataire, ont été analysés en 2022 :

- 254 paramètres microbiologiques,
- 2 290 paramètres physico-chimiques.

Sur l'ensemble de ces analyses, **aucune non-conformité n'a été détectée** (1 non-conformité sur un pesticide en 2021, antérieure à la mise en service de l'unité de traitement).

En effet, en avril 2021, une unité de traitement des pesticides a été mise en route. Composée de filtres à charbon actif en grains, elle permet d'éliminer les pesticides et leurs métabolites présents dans l'eau brute. Les résultats des analyses effectuées après fonctionnement de l'unité de traitement démontrent son efficacité, puisque les taux de pesticides dans l'eau traitée sont nuls ou quasi (cf. graphique ci-contre).

Les résultats sont également satisfaisants sur la molécule ESA Métolachlore, qui fait désormais partie des nouvelles molécules recherchées lors des analyses d'eau et identifiée sur le captage. VEOLIA effectue également un suivi spécifique de cette molécule sur l'eau traitée, dans le cadre de son autosurveillance.

En parallèle, dans le cadre de la classification par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse du captage de Saint-Jean-d'Ardières comme prioritaire vis-à-vis des pollutions diffuses, la Mairie conduit depuis de nombreuses années une politique d'animation auprès du monde agricole et viticole, en vue de réduire les intrants de pesticides dans la nappe du Pliocène. Cette animation est portée par le Syndicat mixte des rivières du Beaujolais (SMRB).

L'aire d'alimentation du captage s'établit sur 15 560 hectares, couvrant 16 communes. Le périmètre rapproché du captage s'étend sur 114 hectares. Il est principalement constitué de prairies et de grandes cultures (maïs).

Deux séries de plans d'action ont déjà été conduites sur l'AAC depuis 2014, le dernier couvrant la période 2018-2021. Ces actions consistent principalement en de la communication et de l'accompagnement des exploitants agricoles dans les changements de pratiques. Le bilan de ces actions, finalisé en mars 2022, a montré un engagement croissant des acteurs concernés sur le territoire, mais aussi la nécessité de poursuivre et intensifier les efforts pour impliquer davantage ou plus fortement les acteurs. Un nouveau programme d'actions verra le jour fin 2023, pour la période 2024-2027.

b. Service délivré aux abonnés

VEOLIA gère entièrement la relation aux abonnés. Parmi les 3 840 abonnés, un seul est identifié comme « non-domestique », c'est-à-dire redevable direct à l'Agence de l'eau de la redevance pollution.

Dans la continuité de l'année 2021, le nombre d'interventions chez les abonnés est en forte hausse en 2022 :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Indicateurs de la relation consommateurs						
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	620	390	493	690	928	34,5%
Nombre annuel de demande d'abonnement	586	496	539	517	470	-9,1%
Taux de clients mensualisés	49,0%	50,7%	53,4%	54,7%	56,6%	3,5%
Taux de mutation	16,8%	14,3%	14,9%	13,9%	12,5%	-10,1%

Les abonnés ont subi 2 interruptions de service dont ils n'ont pas été avertis à l'avance.

Annuellement, VEOLIA réalise une enquête de satisfaction auprès des consommateurs.

c. Amélioration du patrimoine

Après près de 2 années de ralentissement d'activité lié à la crise sanitaire COVID-19, la commune de Belleville-en-Beaujolais prévoit un programme pluriannuel ambitieux de travaux sur la durée résiduelle du mandat, d'une part pour garantir la durabilité du patrimoine, et d'autre part en accompagnement du programme de voirie.

Pour y parvenir :

- plusieurs études de maîtrise d'œuvre ont été lancées et certains travaux ont commencé dès fin 2021 ;
- une consultation pour un schéma directeur d'eau potable a été lancée fin 2022, en groupement de commandes avec le SMEVA (Syndicat mixte des eaux de la vallée d'Ardières).

ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE

En 2022, deux études sur les possibilités de secours mutuel entre le SMEVA et la commune de Belleville-en-Beaujolais ont été finalisées, conduisant à la réalisation de deux chantiers d'interconnexion, l'un en 2022, et l'autre programmé en 2023.

Par ailleurs, des études de maîtrise d'œuvre d'eau potable ont été lancées sur les secteurs suivants :

- Plusieurs rues du centre-ville historique : rue Victor Hugo, rue de la Poste, rue du Tonkin, rue du Canon Braqué, rue de la République : amélioration du patrimoine et anticipation du projet urbain et de la modification du plan de circulation,
- Tracé de la future déviation Sud-Est de Belleville-en-Beaujolais : en accompagnement du projet conduit par le Conseil départemental du Rhône.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE EXISTANT

Dans le cadre de son contrat, VEOLIA a procédé aux renouvellements des équipements suivants :

- Requalification du ballon anti-bélier et remplacement de sa vessie sur le réservoir de La Plume,
- 335 compteurs abonnés, soit 8 % du parc,
- 4 branchements, dont 4 en plomb.

Par ailleurs, la collectivité a procédé au renouvellement d'un linéaire de 1,3 Km en 2022 sur les secteurs suivants :

- Grange Berchet : fourreautage PEHD32 dans une fonte grise existante sur 175 mL,
- Charaboutière : renouvellement d'une fonte grise en fonte ductile de 310mL en DN60,
- Les Pillets/Rte de la Croix Rouge/Chemin des Chênes : renouvellement en fonte ductile de 800 mL en DN150, avec sortie de la canalisation du domaine privé, et pose d'un nouveau regard d'interconnexion entre le SMEVA et Belleville. Le dispositif existant permettait au SMEVA de secourir la commune déléguée de Belleville. Le nouveau dispositif permet désormais à la commune déléguée de secourir une petite partie du territoire du SMEVA. Un débitmètre télésurveillé a été installé afin de fiabiliser le comptage.



Travaux réalisés route de la Croix rouge et chemin des Chênes

TRAVAUX NEUFS



Suite à la mise en service, le 13/04/2021, de l'unité de traitement des pesticides de La Plume, les travaux relatifs à sa sécurisation et à la pose de clôtures ont été finalisés en 2022.

Pour rappel, la création de cette station de traitement sur charbon actif a également permis de :

- Remplacer le traitement au chlore gazeux par une électro-chloration, plus respectueuse de l'environnement (notamment en cas de fuite de chlore),
- D'ajouter une injection de soude pour être en mesure de corriger l'équilibre calco-carbonique de l'eau,
- Réaliser un aménagement permettant de récupérer les eaux clarifiées (issues du lavage des filtres) à des fins d'arrosage ou de nettoyage, dans une cuve de l'ancien réservoir.

A noter que des difficultés d'exploitation sont régulièrement constatées sur l'étape de surpression de l'installation : défauts de pompage, dysfonctionnement de la régulation, pompe hors service. Cela a généré un

CHIFFRES-CLES DE L'ACTIVITE 2022 DU SERVICE

- Des taux de conformité à 100% sur les paramètres physico-chimiques et microbiologiques
- 61,6 km de réseau inspecté en recherche de fuites,
- 44 fuites réparées sur canalisations, branchements et compteurs,
- 2 interruptions de service non programmées,
- Plus de 900 interventions chez les abonnés.

achat d'eau plus conséquent afin de maintenir la continuité de service. Un diagnostic plus poussé sera réalisé en 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de son contrat, VEOLIA a réalisé 8 branchements neufs et 6 postes de comptage.

d. Faits marquants de l'année 2022

MAINTIEN DE LA CONTINUITE DE SERVICE

Au cours de l'année 2022, le maintien de la continuité de service a fait l'objet d'une surveillance renforcée en raison des risques suivants :

- Risque sécheresse : plusieurs arrêtés ont été déclenchés dans le Rhône. Le délégataire a réalisé une série d'actions de sensibilisation auprès des usagers. Aucun impact n'a été constaté sur la production, les niveaux dans les forages restant stables.
- Risque de délestage électrique hiver 2022-2023 : bien que la configuration du réseau permette une certaine résilience (réservoir important sur le bas service et interconnexion pour le haut service), un système d'alerte a été mis en place. Ce dispositif n'a pas été déclenché car aucune coupure d'alimentation n'a eu lieu.

LANCEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR

En 2022, faisant suite à la convention signée entre les élus du SMEVA et de la commune de Belleville-en-Beaujolais, le marché lié à la réalisation du schéma directeur d'eau potable a pu être attribué. Les enjeux principaux de ce schéma seront la recherche de solutions d'interconnexions pour sécuriser l'alimentation en eau potable des deux collectivités, ainsi que la maîtrise des pertes en eau. Les phases 1, 2 et 3 de l'étude seront initiées en 2023 comme suit :

- Phase 1 – Recueil des données, mise à jour de l'état des lieux, analyse des besoins et ressources, actuels et futurs – Deuxième semestre 2023,
- Phase 2 – Campagne de mesures et modélisation – Quatrième semestre 2023,
- Phase 3 – Diagnostics hydrauliques et sécurisation de l'AEP – Fin 2023.

RECHERCHE CYNOPHILE DES FUITES

Avec les moyens de VEOLIA, un essai de recherches de fuites par un chien renifleur a été conduit en 2022. Le canidé a marqué l'arrêt à 6 reprises et, a ainsi permis la réparation de 4 fuites. La technique s'avère intéressante, en complément des outils traditionnels d'écoute, notamment en milieu rural, ou lorsque les fuites sont diffuses.



5. Indicateurs techniques du service

La liste des indicateurs réglementaires à produire annuellement dans le RPQS est établie et définie dans l'arrêté et le décret du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

INDICATEURS REGLEMENTAIRES 2022 DU SERVICE

- P101 – Taux de conformité des prélèvements microbiologiques : 100%
- P102 – Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques : 100%
- P103 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 115 points
- P104 – Rendement du réseau de distribution : 85%
- P105 – Indice linéaire des volumes non comptés : 4,4 m³/km/j
- P106 – Indice linéaire de pertes : 4,3 m³/km/j
- P107 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 1,1%
- P108 – Indice d'avancement de la protection de la ressource : 80%
- P151 – Taux d'interruptions de service non programmées : 0,5 / 1 000 abo.
- P152 – Taux de respect du délai maximal (1 jour – D151) d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : 100%
- P155 – Taux de réclamations : 0 / 1 000 abonnés

a. Taux de conformité des prélèvements microbiologiques – P101

DEFINITION

Nombre de prélèvements conformes sur les paramètres microbiologiques / Nombre de prélèvements total

VALEUR

En 2022, les prélèvements sont **100% conformes** sur les paramètres microbiologiques, et ce depuis 2009.

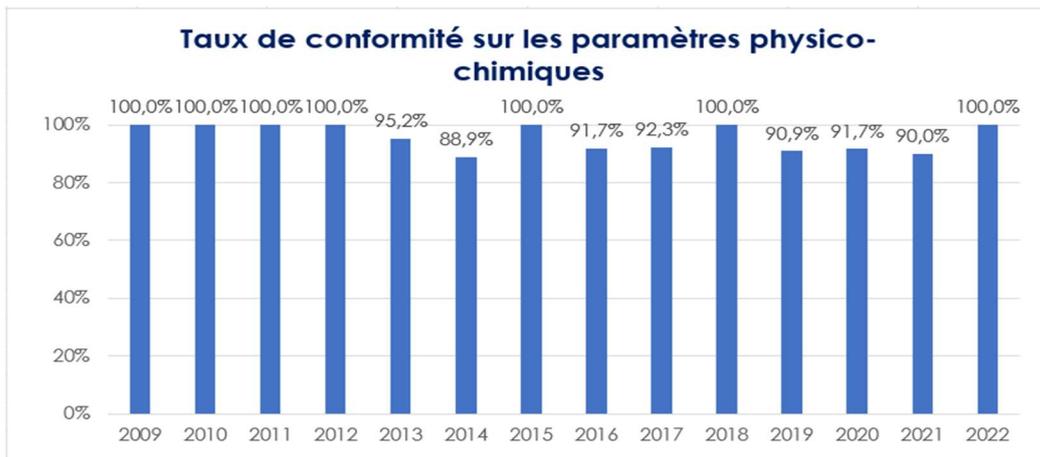
b. Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques – P102

DEFINITION

Nombre de prélèvements conformes sur les paramètres physico-chimiques / Nombre de prélèvements total

VALEUR

En 2022, le taux de conformité de **100%**. Au cours de l'exercice 2021, 1 prélèvement réalisé par l'ARS (Agence régionale de santé) s'était avéré non conforme sur un pesticide (dichlorobenzamide) et avait, en conséquence, impacté le taux de conformité. Ce dépassement était survenu avant mise en service de l'unité de traitement.



c. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du système – P103

DEFINITION

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier le niveau de connaissance du réseau, de ses équipements et des branchements, ainsi que l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle.

VALEUR

L'indice de mise en œuvre du service est de **115 points**, sur 120 points maximum, depuis 2018. Seule la modélisation des réseaux n'a pas encore été réalisée. Elle le sera dans le cadre du schéma directeur.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGP
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	-	Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	-	100%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	-	Oui
(VP238, VP239, VP240)	Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B :		45	45
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
Total Partie C :		75	70
Total Parties A+B+C :		120	115

d. Rendement du réseau de distribution – P104

DEFINITION

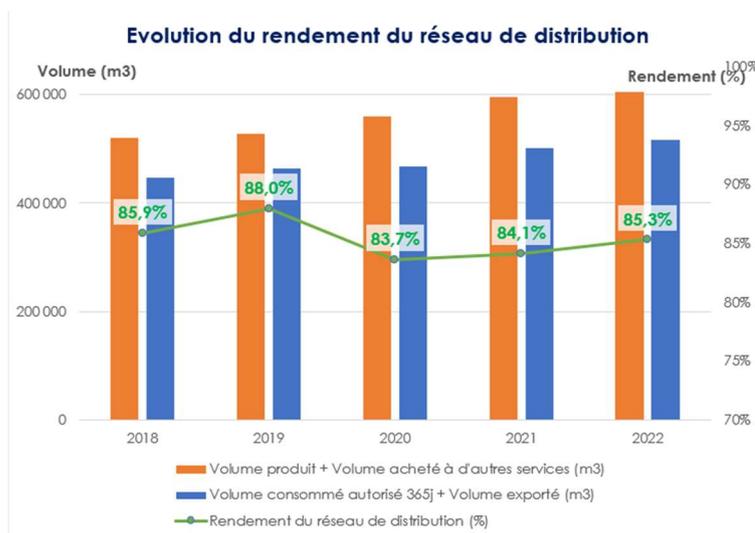
Volume consommé autorisé + Volume exporté / Volume produit + Volume importé

VALEUR

En 2022, le rendement de réseau s'élève à **85,3%**, supérieur à 2021, et proche du rendement moyen sur les 5 dernières années de 85,4%. Il respecte la valeur seuil fixée par le Grenelle 2, soit $65 + 0,2 \cdot \text{ILC} = 70\%$, avec ILC ($\text{ILC} = \text{Indice linéaire de consommation (m}^3/\text{km/j)} = \text{volume consommé autorisé} / \text{linéaire de réseau} / 365$).

VEOLIA dispose par ailleurs d'un engagement contractuel sur le rendement, de 85% en moyenne pour 2021-2022. Le rendement moyen sur les 2 années est de **84,7%** : il ne respecte pas l'engagement contractuel, même si sa valeur reste satisfaisante.

A titre d'information, le rendement de réseau moyen observé à l'échelle de la France est de 80,1% en 2020 (moyenne établie sur 5 597 services, représentant 74% de la population française).



e. Indice linéaire des volumes non comptés – P105

DEFINITION

(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / linéaire de réseau / 365.

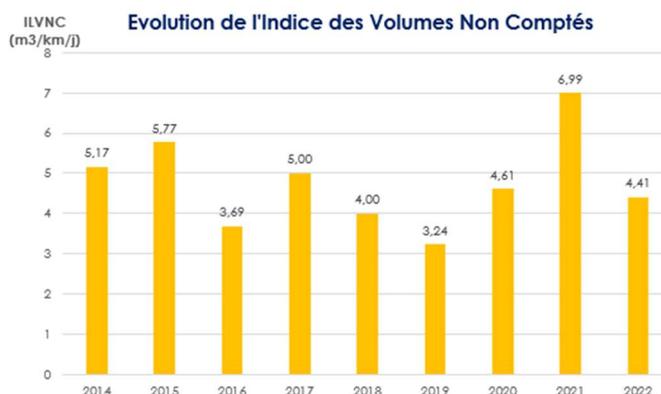
Basé sur des données mesurées (et non estimées), cet indicateur est particulièrement fiable pour mesurer la performance du réseau. Sa valeur tient néanmoins compte des consommations sans comptage (fontaines, bornes incendie, etc.) et des volumes de service du réseau (purges, lavage de réservoirs, etc.), qui ne reflètent pas la performance opérationnelle du réseau en tant que telle (i.e. taux de fuites).

VALEUR

En 2022, l'ILVNC s'élève à **4,4 m³/km/j**.

La forte augmentation constatée en 2021 (6,99 m³/km/j) est imputable à la mise en service de l'unité de traitement des pesticides ayant nécessité un important volume d'eaux de lavage. En soustrayant ce volume, l'ILVNC₂₀₂₁ aurait été de 4,8 m³/km/j.

Ainsi, l'ILVNC est stable sur les 5 dernières années (ILVNC₂₀₁₈₋₂₀₂₂ = 4,6 m³/km/j).



VEOLIA dispose également d'un engagement contractuel sur l'ILVNC, de 3,5 m³/km/j en moyenne pour 2021-2022. Cet engagement n'est pas respecté, avec un ILVNC moyen sur 2 ans, de 4,6 m³/km/j.

f. Indice linéaire de pertes – P106

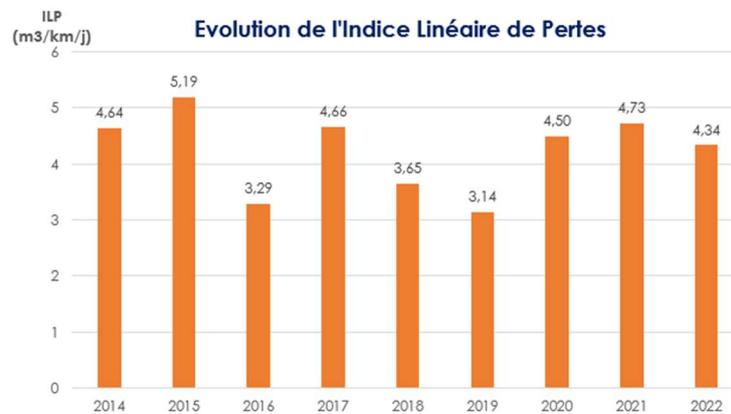
DEFINITION

(Volume mise en distribution – volume consommé autorisé) / linéaire de réseau / 365.

Basé sur des données estimées que sont les volumes sans comptage et les volumes de service du réseau, l'indice linéaire de pertes est moins fiable que l'indice de volumes non comptés. Il retranscrit cependant exactement le taux de fuites du réseau de distribution.

VALEUR

En 2022, l'ILP s'élève à **4,3 m³/km/j**. En légère diminution par rapport à l'exercice 2021 (4,7 m³/km/j), malgré la hausse du nombre de fuites identifiées et réparées.



Avec un indice linéaire de consommation (ILC) de 25 m³/km/j, le service public d'eau potable est catégorisé comme semi-urbain. Aussi, l'ILP calculé est jugé « acceptable », au regard des seuils communément admis par les experts nationaux de l'eau potable.

Indice Linéaire de Consommation (m ³ /km/j)	ILC < 10	10 < ILC < 30	ILC > 30
Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
Mauvais	ILP > 4	ILP < 8	ILP > 15

VEOLIA doit intensifier ses recherches de fuites afin de réduire encore les volumes perdus.

g. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable – P107

DEFINITION

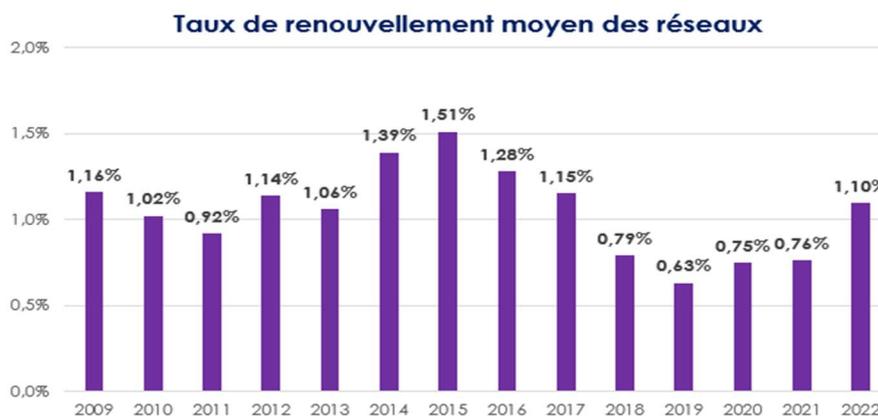
Linéaire renouvelé cumulé sur les 5 dernières années / 5* Linéaire total de réseau de distribution.

VALEUR

En 2022, **1,3 Km de réseau** (0 en 2021) ont fait l'objet d'un renouvellement sur 3 secteurs distincts (cf. paragraphe 4.C. Amélioration du patrimoine).

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,79	0,63	0,75	0,76	1,10
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	54 922	55 053	55 559	54 746	56 013
Longueur renouvelée totale (ml)	0	534	1 255	0	1 285

Le taux moyen de renouvellement sur les 5 dernières années est donc de **1,1%** en 2022. Pour information, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,67% à l'échelle nationale en 2020 (donnée calculée sur 2 911 services, couvrant 43,5 millions d'habitants).



h. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau – P108

DEFINITION

L'indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 100, le degré d'avancement de la protection des captages dans la procédure réglementaire de mise en place des périmètres de protection.



Parcelles du périmètre rapproché

Barème	Valeur de l'indice en %
Aucune action	0
Etudes environnementale et hydrogéologique en cours	20
Avis de l'hydrogéologue rendu	40
Dossier déposé en préfecture	50
Arrêté préfectoral	60
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	80
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.	100

VALEUR

En 2022, comme depuis 2013, l'indicateur est de 80% : l'arrêté préfectoral a été pris et mis en œuvre, les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont délimités et les mesures ad hoc appliquées.

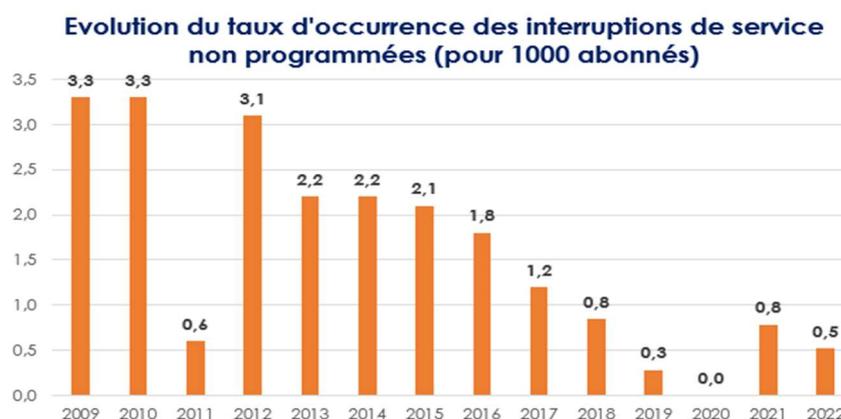
i. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées – P151

DEFINITION

Nombre d'interruptions de service pour lesquelles les abonnés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1 000 abonnés.

VALEUR

En 2022, les abonnés ont subi **2 interruptions de service non programmées** (3 en 2021), soit un taux de **0,52 pour 1 000 abonnés**.



j. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements – P152

DEFINITION

Nombre d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés réalisées dans le délai défini dans le règlement du service / Nombre total d'ouverture de branchements.

VALEUR

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est fixé à 1 jour dans le règlement de service (D151). En 2022, ce délai a été **parfaitement respecté**, comme les années précédentes.

k. Taux de réclamations écrites – P155

DEFINITION

Nombre de réclamations écrites reçues par le service (hors niveau de tarification), ramené à 1 000 abonnés.

VALEUR

En 2022, en l'absence de réclamation écrite, le taux correspondant est de **0 pour 1000 abonnés** (1,8 pour 1000 abonnés en 2021).



6. Tarification et situation financière 2022 du service

INFORMATIONS-CLES FINANCIERES 2022 DU SERVICE

- Prix pour une consommation annuelle 120 m³ : 2,46 € TTC/m³ (D102)
(prix incluant la part délégataire, la part communale, les redevances et taxes),
- Près de 430 000 € de recettes qui couvrent les dépenses courantes, et financent les études et travaux de l'année ou à venir (report),
- 290 000 € de travaux réalisés, et de nombreuses études de maîtrise d'œuvre en cours, qui permettront d'engager un important programme de travaux sur la durée résiduelle du mandat,
- Endettement très faible : 1 an ½ de désendettement (P153).

a. Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022 et 2023 sont les suivants.

Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier	2022	2023
Part délégataire		
Part fixe (abonnement)	34,16 € HT	36,67 € HT
Part variable (consommation)	0,6705 € HT/m ³	0,7199 € HT/m ³
Part communale		
Part fixe (abonnement)	6,00 € HT	6,00 € HT
Part variable (consommation)	0,92 € HT/m ³	0,93 € HT/m ³
Agence de l'eau		
Préservation des ressources en eau	0,0580 € HT/m ³	0,0580 € HT/m ³
Lutte contre la pollution	0,28 € HT/m ³	0,28 € HT/m ³

b. Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ et facture type 120 m³ – D102

Pour une consommation annuelle de 120 m³, un usager paie une facture de **296,69 € TTC** au titre de l'alimentation en eau potable sur la commune déléguée de Belleville, soit un prix de **2,47 € TTC / m³** (D102).

Sur la commune déléguée de Saint-Jean-d'Ardières, un usager paie une facture de 544,42 € TTC au titre de l'alimentation en eau potable, soit un prix de 4,54 €/m³.

D'après l'observatoire national sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, le prix moyen national au 1^{er} janvier 2021 (dernière année de donnée disponible) est de 2,11 € TTC / m³ (donnée calculée sur 6 106 services d'eau potable couvrant 51 millions d'habitants).

Le prix du service doit être mis en regard des performances atteintes et du niveau de service délivré aux usagers.

Sur la commune de Belleville-en-Beaujolais, le système d'alimentation en eau potable fait l'objet d'une surveillance et d'une maintenance accrue, pour garantir la durabilité des ouvrages, limiter les pertes en eau et minimiser la gêne aux usagers.

Enfin, le service engage des études et moyens importants pour améliorer la connaissance et la gestion de son patrimoine, cibler les travaux sur les secteurs les plus critiques, prendre en compte les impacts du changement climatique et améliorer la qualité de l'eau distribuée.

Décomposition de la facture 120 m ³	Quantité	Prix unitaire	Montant (€) 01/01/2022	Prix unitaire	Montant (€) 01/01/2023
Délegataire VEOLIA			114,62		123,06
Part fixe (abonnement)	1	34,16	34,16	36,67	36,67
Part variable (consommation)	120	0,6705	80,46	0,7199	86,388
Commune de Belleville-en-Beaujolais			116,40		117,60
Part fixe (abonnement)	1	6,00	6,00	6,00	6,00
Part variable (consommation)	120	0,92	110,40	0,93	111,60
Taxes et redevances			55,50		56,03
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau RMC)	120	0,058	6,96	0,058	6,96
Lutte contre la pollution domestique (Agence de l'eau RMC)	120	0,28	33,60	0,28	33,60
TVA (5,5%)			14,94		15,47
TOTAL (€ TTC)			286,52		296,69
Prix (€ TTC /m³) pour une consommation type de 120 m³			2,388		2,472

c. Recettes d'exploitation du service en 2022

S'agissant de l'alimentation en eau potable (périmètre non transféré au SMEVA), les recettes du service s'élèvent à **429 325 €** en 2022 et se décomposent ainsi :

	Montant 2019 (€)	Montant 2020 (€)	Montant 2021 (€)	Montant 2022 (€)
Facturation du service eau potable aux abonnés	484 816	411 458	433 900	429 325
Autres prestations	0	5 250	0	0
TOTAL	484 816	416 707	433 900	429 325

d. Investissements 2022 et leur financement

MONTANT DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES

Les montants mandatés sur la section d'investissement incluent les études de maîtrise d'œuvre qui sont suivies de travaux, ainsi que les travaux en eux-mêmes :

(€)	2020	2021	2022	Moyenne sur 3 ans
Montant réel mandaté en section d'investissement	121 216	145 102	289 753	185 357

Aucune subvention n'a été perçue en 2022.

ETAT DE LA DETTE

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2022 pour le service eau potable.

L'état de la dette est le suivant :

(€)	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12	722 306	721 766	624 695	532 866
Montant remboursé en capital au cours de l'année	102 070	94 540	97 070	91 829
Montant remboursé en intérêt au cours de l'année	16 569	14 160	11 886	9 507
Montant total remboursé au cours de l'année	118 638	108 700	108 956	101 336

AMORTISSEMENTS

L'état des amortissements est le suivant :

(€)	2019	2020	2021	2022
Montant des amortissements	141 124	143 613	148 735	149 829

e. Indicateurs financiers du service

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – P153

La durée d'extinction de la dette se calcule comme le rapport entre l'encours de la dette au 31/12 et l'épargne brute, à savoir les recettes réelles d'exploitation diminuées des dépenses réelles d'exploitation. Le service est très faiblement endetté :

(€)	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12	722 306	721 766	624 695	532 866
Epargne brute annuelle	461 013	400 305	425 177	365 461
Durée d'extinction de la dette (jours)	1,6	1,8	1,5	1,5

TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU POTABLE – P154

Le taux d'impayés au 31/12/2022 sur les factures émises en 2021 est de **1,5%**. En 2021, il était de 1,4%.

MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A DES FONDS DE SOLIDARITE – P109

En 2022, **563 €** (733 € en 2021) ont fait l'objet d'abandons de créance au profit d'usagers en difficulté.

7. Perspectives 2023

INTENSIFICATION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

Le service eau potable de la mairie de Belleville-en-Beaujolais a programmé les travaux suivants pour 2023 :

Descriptif des travaux		Montant estimatif (€ HT)
Mise en place d'une nouvelle interconnexion entre le SMEVA et la commune déléguée de Belleville rue Jean Carron	Installation d'un dispositif permettant un secours mutuel du SMEVA et la commune de Belleville au niveau de la rue Jean Carron	50 000
Rue Victor Hugo	Suppression d'une vieille canalisation d'eau potable DN70, reprise de tous les branchements sur la 2 nd e canalisation en bon état DN150	55 000
TOTAL		105 000

SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

En groupement de commande avec le SMEVA (mandataire), le marché concernant le schéma directeur d'eau potable de Belleville-en-Beaujolais a été lancé notifier fin 2022. Cette étude permettra notamment d'anticiper les conséquences du changement climatique, et ainsi d'élaborer le plan d'actions nécessaires à la sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau potable des 2 collectivités.

Comme évoqué précédemment, les phases 1, 2 et 3 de l'étude seront initiées en 2023 comme suit :

- Phase 1 – Recueil des données, mise à jour de l'état des lieux, analyse des besoins et ressources, actuels et futurs – Deuxième semestre 2023,
- Phase 2 – Campagne de mesures et modélisation – Quatrième semestre 2023,
- Phase 3 – Diagnostics hydrauliques et sécurisation de l'AEP – Fin 2023.

La réception de ces phases est prévue pour 2024.